

**DÉCLARATION DU SOUTIEN REÇU
(INTERGROUPE)**

DÉCLARATION DU SOUTIEN REÇU (INTERGROUPE)

Conformément aux articles 11 et 35 ainsi qu'à l'annexe I du règlement intérieur du Parlement européen concernant la transparence et les intérêts financiers des députés,

Je soussigné,
GUETTA Bernard

en ma qualité de président de
Intergroupe «Solution à deux États pour Israël et la Palestine»

déclare par la présente que l'intergroupe a reçu le soutien extérieur suivant dans le cadre de ses activités politiques:

☒ Rien à déclarer

DÉCLARATION DU SOUTIEN REÇU (INTERGROUPE)

Informations complémentaires

Signé via eSIGN

Cette déclaration doit être présentée une fois par an conformément au calendrier fixé par le questeur responsable, même si aucun soutien n'a été reçu ou si aucun changement n'est à signaler, et elle doit également être mise à jour lorsqu'un changement intervient dans le soutien reçu. La déclaration est faite sous la responsabilité du président/coprésident/vice-président signataire et engage également la responsabilité de l'intergroupe. Elle sera publiée sur le site internet du Parlement européen.